



VILLAGE DE SENNEVILLE
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

**PROJET DE REGLEMENT 472
SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS DU VILLAGE DE SENNEVILLE**

PRENEZ AVIS QUE le projet de règlement numéro 472 ayant pour objet d'établir le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du Village de Senneville conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., chapitre E-15.1.0.1) sera soumis au conseil municipal pour adoption lors de sa séance régulière du 26 février 2018, à 19 h 30, au Centre communautaire George-McLeish, sis au 20, avenue Morningside, à Senneville.

La Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale oblige toute municipalité à adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé avant le 1^{er} mars suivant une élection générale.

Le projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie s'applique à tout membre du conseil municipal du Village de Senneville. Il établit les valeurs sur lesquels doivent être fondées les décisions des élus et instaure des normes de comportement intégrant ces valeurs dans le processus de prise de décision et, de façon générale, dans leur conduite. Ce Code aidera les élus à prévenir les conflits d'intérêts et, s'ils devaient survenir, à les résoudre efficacement et avec discernement. Il établit également des mesures de contrôle et de sanctions aux manquements déontologiques.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville sis au 35, chemin de Senneville durant les heures de bureau, soit de 8h30 à 12h et de 12h45 à 16h30, du lundi au vendredi.

Senneville, le 7 février 2018

PUBLIC NOTICE

**DRAFT BY-LAW 472
ON THE CODE OF ETHICS AND GOOD CONDUCT
FOR THE ELECTED OFFICERS OF SENNEVILLE**

TAKE NOTICE THAT the draft By-law number 472, intended to establish the Code of Ethics and Good Conduct of the elected municipal officers of the Village of Senneville in accordance with the Municipal Ethics and Good Conduct Act (R.L.R.Q., chapter E-15.1.0.1), will be submitted for adoption to the Municipal Council at its regular sitting held on February 26, 2018, at 7:30 p.m., at the George-McLeish Community Center, 20, Morningside Avenue, Senneville.

The Municipal Ethics and Good Conduct Act requires every municipality to adopt a revised Code of Ethics and Good Conduct before March 1st following a general election.

The draft By-law enacting the Code of Ethics and Good Conduct applies to the elected municipal officers of the Village of Senneville. It establishes the values on which their decisions must be based and establishes standards of behavior incorporating these values into the decision-making process and, in general, into their conduct as such. This Code will help to prevent conflicts of interest and, if they arise, to resolve them effectively and with discernment. It also establishes control measures and sanctions for ethical breaches.

The draft By-law is available for consultation at City Hall, 35, Senneville Road, during regular office hours, 8:30 a.m. to 12:00 a.m. and 12:45 p.m. to 4:30 p.m., from Monday to Friday.

Senneville, February 7, 2018

Pascale Synnott, avocate
Affaires juridiques et greffe | Legal Affairs Manager and Town Clerk